

*Notice du Conseiller de légation
à la Division des Affaires étrangères du Département politique, P. Bonna*

DT

Berne, 14 mai 1934

Conformément aux instructions de M. le Conseiller fédéral Motta, j'ai téléphoné à la Légation de Suisse à Rome. Je n'ai pas pu atteindre M. Wagnière, mais j'ai parlé à M. Broje.

J'ai exposé les raisons pour lesquelles, à la suite de la conférence avec le Président de la Chambre de Commerce suisse en Italie¹, il paraissait nécessaire d'envoyer d'urgence à Milan une personnalité capable de suppléer aux insuffisances du Consulat et que M. Rezzonico semblait qualifié à cet effet. J'ai prié, en conséquence, la Légation de détacher M. Rezzonico à Milan pour trois semaines environ, afin de déterminer quelle est exactement la situation, de calmer les inquiétudes de la colonie et de protéger les Suisses qui, à la suite des attaques du «Fascista svizzero»², se sentent menacés. M. Broje paraît avoir parfaitement compris la situation et m'a déclaré qu'il n'y aurait pas d'objection à ce que M. Rezzonico parte demain déjà, pour trois semaines, pour Milan. La Légation fera à M. Rezzonico une avance pour ses frais, mais pense que le Département fera le nécessaire

1. *Le 14 mai, H. Steinmann, élu en avril à la présidence de la Chambre de Commerce suisse en Italie à la place de O. Bühler, est reçu par une délégation du Conseil fédéral. Sur cette rencontre, cf. la lettre de M. de Stoutz au ministre Wagnière, du 16 mai:*

Les déclarations que le Président de la Chambre de Commerce suisse en Italie, M. Steinmann, a faites lundi devant la délégation du Conseil fédéral prouvent, en effet, que la campagne de calomnie du «Fascista svizzero» a créé au sein de la colonie suisse à Milan un état d'extrême nervosité et presque de terreur. M. Steinmann affirme que, depuis quelque temps, il est surveillé par la police et que ses conversations téléphoniques sont épiées. Il semble admettre qu'il en est de même de ses collègues et que tous ceux qui se sont opposés aux projets de M. Bühler voient leur situation ébranlée et courent de véritables dangers. Si nous devons juger de l'état des esprits d'après M. Steinmann — et nous avons lieu de penser qu'il est assez représentatif à cet égard — on ne saurait se dissimuler en tout cas que ceux de nos compatriotes qui se sont tenus à l'écart du mouvement fasciste suisse sont émus à l'extrême par les attaques dont ils sont l'objet et ont déjà perdu une partie de leur sang-froid. [...] (E 2200 Rom 22/1).

2. *Dans son numéro du 3 mai, ce périodique paraissant à Lugano a publié un article intitulé «La vita dei Fascisti svizzeri in Italia», contenant de dures attaques contre le consul de Suisse à Gênes, G. B. Biaggi. Dans sa séance du 15 mai, le Conseil fédéral, se basant sur l'arrêté qu'il a adopté le 26 mars pour lutter contre les abus de la liberté de la presse (cf. n° 23 et FF, 1934, I, p. 867), décide d'adresser un avertissement au «Fascista svizzero» (PVCF n° 924, E 1004 1/346).*

22 MAI 1934

111

afin de régler l'indemnité qui devra lui être accordée pendant ce déplacement exceptionnel.

J'ai exposé confidentiellement à M. Broye, à l'intention de M. Wagnière, que M. Motta avait reçu la lettre de Rome³ concernant la transformation du poste de Milan en un Consulat général de carrière, que M. Motta était entièrement d'accord avec M. Wagnière, qu'il se proposait de voir lui-même M. Hüni pour lui exposer la situation et qu'il songeait personnellement à M. Balli pour le poste de Consul général de Suisse à Milan. M. Broye a trouvé ce choix excellent.

J'ai exposé également à M. Broye qu'il convenait de tenter d'obtenir de «La Sera»⁴ une rectification de l'article reproduisant les attaques du «Fascista svizzero». Il a été convenu que la Légation commencerait les démarches à cet effet auprès du Bureau de presse du Ministère des Affaires étrangères et que, le cas échéant, l'affaire serait terminée sur place par M. Rezzonico dès son arrivée à Milan.

3. *Datée du 11 mai. Non reproduite.*

4. *Le 8 mai, le quotidien «La Sera» de Milan a publié intégralement l'article du «Fascista svizzero» contenant de dures attaques contre le consul G. B. Biaggi (cf. n. 2 ci-dessus).*